

**COMPTE RENDU PRESSE REUNION CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 6 JUILLET 2005**

Le mercredi six juillet deux mil cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

AMENAGEMENT DU SITE DU MARAIS (Zone Humide) – RESTAURATION DES RIVIERES

A la demande du Syndicat des Rivières Ste GERTRUDE et AMBION, le Conseil Municipal a récemment accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée de la restauration des rivières Ambion et Ste Gertrude afin de ne constituer qu'une seule opération avec la réhabilitation du site du Marais (zone humide).

Le montant actualisé de cette opération est estimé à 845 123 € H.T., subventionnable dans le cadre du Contrat Rural, à hauteur de :

↳ 75 % du montant H.T. pour la Ville,

↳ 80 % du montant T.T.C. pour le Syndicat des Rivières.

L'échéancier de réalisation prévoit un démarrage des travaux en Octobre 2005, pour une durée de 14 mois.

ZONE HUMIDE - RESEAU EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

Les études concernant le lotissement du Marais sont en cours ; les travaux d'aménagement devraient avoir lieu courant 2006. Aussi, afin de ne pas perturber les travaux de restauration des berges des rivières – aménagement de la zone humide, le Conseil Municipal a décidé de réaliser, dès accord des financeurs éventuels :

- le passage, au travers des rivières Ste Gertrude et Ambion, de la canalisation d'eau potable, - ainsi que 3 fourreaux, nécessaires outre à la desserte du futur lotissement, au bouclage avec l'Avenue de Nettetal afin de disposer de la sécurité incendie dans ce secteur.

URBANISME – Mission C.A.U.E.

Face à la multiplicité des actions et projets devant être menés, dans un avenir proche, dans la zone comprise entre l'église et le Marais, le Conseil Municipal a demandé au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine Maritime) de l'aider à la réflexion globale des projets (présents et à venir) et dans ses actions d'amélioration du cadre de vie.

SECURISATION DES ABORDS DES ECOLES

Une réunion a été organisée, en juin, à l'attention des représentants des parents d'élèves, afin de les tenir informés du projet ; ils se sont déclarés très satisfaits de l'avancée du dossier et du projet présenté.

REHABILITATION DES QUAIS/TRVERSE RD 982

Monsieur le Préfet a informé Monsieur le Maire que ce projet était retenu dans la liste des dossiers prioritaires au titre des crédits FEDER (sous réserve qu'il soit financièrement assuré au plus tard pour fin 2006) ; le Conseil Municipal a donc autorisé Monsieur le Maire à :

- lancer l'appel d'offres relatif à cette opération,
- signer tout document inhérent à cette délibération.

EGLISE – RESTAURATION DE LA FLECHE DE LA NEF

Suite à la consolidation provisoire de la flèche de la nef de l'église, la D.R.A.C. a mené les études concernant les travaux de restauration définitifs de cet élément.

En sa qualité de propriétaire, la Commune de Caudebec-en-Caux va en assumer la maîtrise d'ouvrage, sous l'égide d'une maîtrise d'œuvre d'opération menée par Monsieur l'Architecte des Monuments Historiques.

D'un montant estimé à 410 327.12 € H.T., ces travaux bénéficieront d'une aide financière du Conseil Général (plafonnée à 400 000 €), aide spécifique destinée à financer des travaux d'envergure sur des éléments significatifs du patrimoine du département, classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Le Conseil Municipal, satisfait de l'aboutissement de ce dossier, a demandé l'organisation d'une visite technique de ce futur chantier.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CAUDEBEC EN CAUX ARTS MARTIAUX (C.A.M.)

Monsieur le Maire fait état des excellentes performances sportives du club caudebecquais, qui a enregistré, durant la saison 2004/2005, les résultats sportifs pour la section JUDO-SAMBO suivants :

- l'équipe des cadets et des seniors classée 3^{ème} aux championnats de Normandie,
- Trois jeunes classés 3^{ème} en individuels cadets et cadettes niveau régional,
- Trois individuels seniors classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} aux championnats de ligue,
- Un sportif classé 2^{ème} des championnats de France seniors.

Ces exploits entraînant des charges financières supplémentaires pour le club, les élus ont décidé de récompenser ce club pour ses excellents résultats en lui octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

CLUB SPORTIF CAUDEBECQUAIS (C.S.C.)

Monsieur le Maire a récemment assisté à l'assemblée générale du C.S.C. ; à cette occasion, ses dirigeants l'ont alerté sur les difficultés actuelles du club à constituer des équipes de jeunes.

Afin d'inciter les jeunes à rejoindre le club, les dirigeants du C.S.C. ont récemment décidé de la gratuité des inscriptions des jeunes sportifs ; en contrepartie, les cotisations des adultes ont augmenté.

A la demande du Conseil Municipal, les élus en charge des associations sportives sont mandatés pour rencontrer les dirigeants du C.S.C. et de proposer des solutions permettant de les aider dans leur démarche.

L'idée d'un « trophée caudebecquais », permettant de récompenser, comme il se doit, les sportifs de haut niveau caudebecquais, est évoquée par Monsieur Yann EVEILLARD et pourrait voir le jour.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ACQUISITION DE TERRAINS AVENUE DU LATHAM 47

Deux propriétaires de terrains situés Avenue du Latham 47 ont proposé à Monsieur le Maire de céder gratuitement ces parcelles à la Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ces acquisitions et va mener une réflexion sur un futur aménagement paysager de ces terrains.